NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP

AUTORISATION PARENTALE

Association sportive 2025-2026

L'inscription à l'Association Sportive se fait exclusivement en ligne sur le site du lycée :

à partir du 12/09/25 (18h)

http://www.nd-Grandchamp.fr (« mon Grandchamp » / lycéens)

Pour que celle-ci soit confirmée, vous devez rapporter aux professeurs d'EPS **l'autorisation parentale** accompagnée du **règlement de 60 euros. Paiement en espèce ou chèque à l'ordre de ASNDG.**
Nous sommes affiliés au dispositif LABAZ.

➔ **Reprise des entraînements le 22/09/25**

ACTIVITEES PRATIQUEES

- ☐ **BADMINTON** : mardi 17h-18h45
- ☐ **FUTSAL 1** : mercredi 12h10 –13h
- ☐ **FUTSAL 2:** vendredi 17h-18h15
- ☐ **BASKET 3/3 :** mercredi 13h05-14h
- ☐ **NATATION** mardi 17h30- 18h30 (piscine de Montbauron)
- ☐ **GOLF** : mercredi 14h15-16h (Golf national)
- ☐ **VOLLEY-BALL** : mercredi 14h-16h
- ☐ **TENNIS DE TABLE :** Mercredi 13h05–14h

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

- **ABSENCE AUX ENTRAINEMENTS :** En cas d'absence, les parents recevront un courriel. Il s'agit uniquement d'une information (pas de justificatif à rapporter au lycée). Lors des championnats ayant lieu en dehors des horaires et lieux de pratiques habituels d'entraînement, une convocation se remise à l'élève afin qu'elle soit signée par les parents. Merci de prévenir 2 jours avant, le professeur référent, en cas d'empêchement.

- **DEPLACEMENTS EN COMPETITION** : Pour se rendre aux compétitions qui ont lieu dans le district, les déplacements se feront, sans accompagnement. Les élèves utiliseront leurs propres moyens. L'AS remboursera uniquement les tickets de transport.
  Pour les compétitions qui sont plus éloignées, les élèves s'y rendront en taxis ou car, payés par l'AS. Lorsque les conditions ne permettent pas aux enseignants d'accompagner le groupe, les élèves se rendront aux compétitions en taxis, payé par l'Association sportive, mais sans encadrement (comme le prévoit la Circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996 modifiée par la circulaire n° 2004-054 du 23 mars 2004)

- **CHAMPIONNATS DE FRANCE** : Pour toute participation à un Championnat de France dans le cadre d'une AS pratiquée au sein de l'établissement, une participation financière sera demandée aux familles à hauteur de 25% des frais engagés.

- **PARTICIPATION INDIVIDUELLE AUX COMPETITIONS** : Pour les élèves ayant un haut niveau d'expertise dans une activité sportive, peut participer aux compétitions UNSS et UGSE. Il doit s'inscrire à l'AS et payer une cotisation de 10 euros afin d'obtenir une licence. Il devra s'informer des calendriers des championnats. Aucun accompagnement ne sera assuré par l'établissement et l'intégralité des frais seront à la charge des familles.

☐ Chèque
Indiquez le nom du payeur: ……
N° chèque …… Nom Banque :……

☐ Espèces ☐ LABAZ ☐ PASS +

NOM de l'élève : ……

PRENOM de l'élève**:** ……

CLASSE : ……

DATE DE NAISSANCE : ……

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(é) :
……

- autorise mon enfant à adhérer à l'Association sportive du lycée ND du Grandchamp
- certifie avoir pris connaissance du règlement ci-contre
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale, en cas de nécessité
- autorise l'AS à utiliser les images prises de mon enfant lors d'un entraînement ou d'une compétition à des fins de communication ou pédagogiques.

Signature des parents ou tuteur :
Précédé de la mention « lu et approuvé »

ENGAGEMENT ELEVE

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'AS et m'engage à le respecter.

Signature de l'élève :
Précédé de la mention « lu et approuvé »